

**Communiqué de presse**

Paris, le 4 décembre 2025

## **FIN DE L'OBLIGATION DES GROUPES AU COLLÈGE : IL ÉTAIT TEMPS !**

Devant le Conseil supérieur de l'éducation, le ministre a annoncé, ce jeudi 4 décembre, sa volonté de mettre fin à l'obligation de constituer des groupes en 6<sup>e</sup>. Il envisage un texte réglementaire qui permettrait aux – rares – établissements pour lesquels ce dispositif est en place de le maintenir, et aux – nombreux – autres, d'y renoncer.

Pour le **SNALC**, cette décision était attendue depuis longtemps. En effet, tel qu'il était appliqué, et sans ressources humaines suffisantes, le dispositif n'apportait aucun bénéfice aux élèves. Il ne permettait ni à ceux qui réussissent, ni à ceux qui sont en difficulté de progresser dans de bonnes conditions. De plus, il dégradait considérablement les conditions de travail des professeurs, perturbant lourdement leurs emplois du temps et imposant des progressions communes, souvent mal vécues.

Nos enquêtes avaient révélé l'ampleur du malaise : plus des deux tiers des professeurs de français et de mathématiques réclamaient la fin de ces groupes, et ce taux atteignait 80 % chez les professeurs des autres disciplines.

Il faut donc maintenant que le ministre passe à l'action, et rapidement. Le **SNALC**, comme d'autres organisations, demande qu'un projet de texte soit soumis à la concertation dès la prochaine Commission spécialisée, le 17 décembre, afin de préparer la rentrée prochaine dans des conditions plus sereines.

Contact :Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, [pedagogie@snalc.fr](mailto:pedagogie@snalc.fr)